



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 112531

### Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse des crédits de l'État alloués au développement de l'agriculture biologique dans le département de la Drôme. La direction régionale de l'agriculture de Rhône-Alpes a informé les associations d'intérêt général oeuvrant dans ce secteur d'activités de la suppression d'un crédit de 141 139 euros pour 2006, ainsi qu'une diminution substantielle de crédits pour l'année 2007. Cette remise en question de dernières minutes met en cause la contrepartie financière versée par l'Union européenne via le fond FEOGA objectif 2, et menace aussi gravement la survie financière de ces associations. Hors ce mode de production est aujourd'hui reconnu comme un modèle d'agriculture durable. Aussi il lui demande s'il entend rétablir ces crédits et mettre en place une programmation pluriannuelle visant à encourager ce type d'agriculture, compte tenu des enjeux de développement durable en cause.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite une modification des règles d'attribution des indemnisations pour pertes de fonds dans le cadre du dispositif des calamités agricoles et demande d'examiner l'abaissement du seuil de pertes de fonds. Ce seuil de 600 euros a été précisément mis en place afin que les sommes versées aux sinistrés restent significatives. Elles ne peuvent, dans ce cas, être inférieures à 150 euros compte tenu du taux d'indemnisation de 25 % du montant des dommages dans le cas de pertes de fonds. Seules les pertes de fonds donnant lieu à une indemnisation supérieure à 150 euros, soit des pertes supérieures à 600 euros, peuvent donc être prises en compte. Pour ce qui concerne les forfaits de semis et re-semis, leurs montants ont été estimés en tenant compte des prix de revient de ces opérations, notamment ceux réalisés par les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

### Données clés

**Auteur :** [M. Gabriel Biancheri](#)

**Circonscription :** Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112531

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12830

**Réponse publiée le :** 27 février 2007, page 2103